



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 14 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 14 Avril à 20h

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire. Willy AUTHESSERRE
Présents (11) : W. Authesserre, Y. Drezen, C. Villain, T. Passera, M. Pujol, A. Pinaud Verdier, C. Barthès, D. Gaspar, S. Gama Gouveia, V. Prouteau, A. Rivera

Absents excusés (5) : P. Porte, F. Larroque, P. Labourgade, V. Deloze, E. Mariou

Absents (2) : S. Charlotte, J. Journet

Procurations (5) : P. Porte a donné procuration à Y. Drezen, F. Larroque a donné procuration à M. Pujol, P. Labourgade a donné procuration à W. Authesserre, V. Deloze a donné procuration à A. Pinaud-Verdier, E. Mariou a donné procuration à A. Rivera

Est nommé secrétaire de séance : Y. Drezen

Est nommée secrétaire auxiliaire : M. de Clédât

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Finances publiques :

- 20230401 : Vote des taux de la fiscalité 2023
- 20230402 : Souscription d'un crédit court terme – financement centre bourg
- 20230403 : Souscription d'un emprunt – financement centre bourg
- 20230404 : Subventions allouées aux personnes de droit privé pour 2023
- 20230405 : Affectation des résultats 2022 – budget Commune
- 20230406 : Approbation du budget primitif de la Commune

Réseaux :

- 20230407 : Affectation des résultats 2022 – budget assainissement
- 20230408 : Approbation du budget primitif Assainissement

QUESTIONS DIVERSES

- informations du Maire : demande de l'ASA de Brascou

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10 et procède à l'appel des élus et constate 7 absents :

- P. Porte a donné procuration à Y. Drezen
- F. Larroque a donné procuration à M. Pujol
- P. Labourgade a donné procuration à W. Authesserre
- V. Deloze a donné procuration à A. Pinaud-Verdier
- E. Mariou a donné procuration à A. Rivera
- S. Charlotte
- J. Journet

Monsieur le Maire désigne Y. Drezen, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'exposer de façon générale le budget afin d'avoir une vision globale de toutes les recettes et dépenses.

Monsieur le Maire rappelle les grands principes budgétaires et apporte quelques définitions : annualité, unité, universalité, spécialité, sincérité et équilibre.

Monsieur le Maire explique le processus d'élaboration du budget : la concertation entre les services, avec les adjoints en fonction des délégations et enfin l'examen lors de la présente séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise également le contexte économique et social dans lequel s'inscrit le vote du budget 2023 et qu'il est nécessaire d'appréhender pour sa prise en compte :

- Un contexte national marqué par l'inflation, inflation qui devrait se maintenir jusqu'en 2025 ;
- Un contexte national marqué par une hausse galopante du coût de l'énergie et des matières premières,
- Une revalorisation des points d'indices attendus (rattrapage)

Ceci engendre la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement : recherche d'économie, gestion rigoureuse, consignes aux adjoints, rationalisation des dépenses...

- Une Dotation Globale de Fonctionnement DGF stable mais qui n'augmente pas (non indexée à l'inflation)

- L'engagement de l'équipe municipale de ne pas augmenter la fiscalité (déjà lourde pour les foyers) Ceci engendre une limitation des dépenses d'investissement complémentaires à celles déjà actées et concentrées sur la réalisation du projet de l'aménagement du centre bourg.

Monsieur le Maire informe aussi les conseillers de l'augmentation des bases de la fiscalité foncière à la fin de l'année. A la question de C. Barthès de savoir si la commune va communiquer auprès de la population à ce sujet, Monsieur le Maire propose de faire un focus sur le budget dans le bulletin municipal en expliquant que la Commune a décidé de ne pas augmenter les taux. Monsieur le Maire rappelle ensuite les résultats du compte administratif 2022 et présente les affectations de résultats sur le BP 2023. Il rappelle les raisons du déficit d'investissement : réhabilitation des toitures de l'école, paiement des honoraires des architectes, de la démolition en dehors du recours à l'emprunt...

Rappel des résultats du CA 2022 pour affectation sur le BP 2023

		Dépenses	recettes	SOLDE
Réalisation exercice 2022	FONCTIONNEMENT	1 376 973,50 €	1 579 120,28 €	+ 202 146,78 €
	INVESTISSEMENT	812 516,20 €	626 910,54 €	- 185 605,66 €
Reports exercice 2021		déficit	excédent	
	FONCTIONNEMENT		1 097 699,57 €	
	INVESTISSEMENT	- 444 413,40 €		
Résultats à reporter en 2023		Déficit	Excédent	
	FONCTIONNEMENT		1 299 846,35 €	
	INVESTISSEMENT	- 630 019,06 €		

Excédent de fonctionnement à reporter en 2023 : 1 299 846,35 €
Déficit d'investissement total à reporter 2023 : - 630 019,06 €

Délibération 20230308
(CA) et délibération
d'affectation des
résultats 20230405

Monsieur le Maire projette les Restes à réaliser (RAR) en dépenses et en recettes et précise qu'ils seront annexés au PV de la séance.

Restes à Réaliser (RAR) en Dépenses

Compte	Devis	Objet	RAR
212 Agencement et aménagement de terrains	9640,80 €	JMP coordo SPS Espaces publics	9640,80 €
21538 autres réseaux	51 400,00 €	SDE dissimulation ch de Ronde	51 400,00 €
	58 000,00 €	SDE Dissimulation ch des Communaux	58 000,00 €
	4700,00 €	Borne de recharge SDE	4 700,00 €
2131 Bâtiments publics		Honoraires MOE MAIRIE	36 042,04 €
		handERP APAVE Mairie	3 704,40 €
		SOCOTEC SPS Mairie	498,00 €
		SOCOTEC coordo mairie	3 447,60 €
		Enfouissement télécom Planques devant Carretou ORANGE	1 687,65 €
TOTAL RAR 2022			169 120,49 €

Restes à Réaliser (RAR) en Recettes

Compte	Objet	Produits à recevoir
1321 Etat et établissements nationaux	DETR/DSIL global	348 363,60 €
	Fonds friche Jolibert	192 962,00 €
1322 Région	Mairie	40 000,00 €
	Espaces publics	90 000,00 €
1323 Département	Contrat équipement 1	136 393,00 €
TOTAL RAR Recettes		807 718,60 €



Affectation des résultats 2022 sur le BP 2023

SECTION FONCTIONNEMENT (recettes) => EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE
1 299 846,35 €

SECTION INVESTISSEMENT(recettes) => DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE
630 019,06 €

Monsieur le Maire présente la délibération n°5 (Affectation des résultats 2022 budget Commune) et la soumet au vote des conseillers.

Monsieur le Maire détaille le tableau des demandes de subventions et explique les subventions demandées, celles pour lesquelles la commune a reçu un arrêté d'attribution, les demandes en cours...

Il remercie vivement Maud de Clédat pour la qualité de son travail et son investissement

Monsieur le Maire poursuit avec la présentation des prévisions du BP 2023. Il débute par la section de fonctionnement.

Il présente les recettes essentiellement composées des taux de la fiscalité et présente la délibération n°1 relative aux taux d'imposition.

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
N° 1259 COM (1)
TAUX
FOL
2023

COMMUNE : 136 ORGUEL
ARRONDISSEMENT : 92 MONTAUBAN
TRÉSORERIE OU SOC : SOC DE MOISSAC

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

Taxes	Basés d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Basés d'imposition prévisionnelles 2023	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâties (TFB)	1 044 777	55,53	144,88	1 443 000	634 708	55,53	634 708
Taxe foncière non bâties (TFNB)	26 221	112,75	281,77	28 700	45 450	112,75	45 450
Taxe d'habitation (TH)	25 749	23,37	53,15	28 048	6 408	23,37	6 408
Cotisation foncière des entreprises (CFE)							
Total					644 573		

Taxe	Basés d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Basés d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration votés 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH votés 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Produit total souhaité	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (5 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 6)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)					
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)	644 573				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)					
Produit total de référence (total colonne 5)					

TVA	IFER	TAGCOM	TAFNB	Allocations compensatoires	DCRTP	FY ¹¹⁰⁰	Effet du coefficient r	Total 11
>>>	0			13 780	0	-80 579	88 572	11 783

TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux votés (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
644 573	11 783	656 356

A MONTAUBAN
Le 10 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques.
JEAN-MICHEL POUX
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le Pour la Préfecture,
Le Pour la Commune.

NOUVEAUTE 2023
Le taux de TH peut à nouveau être voté mais le CM ne peut pas changer le taux cette année

- En 2021 = 598 046€
- En 2022 = 630 338€
- En 2023 = 696 356€

Monsieur le Maire rappelle les montants de 2022.

C. Villain demande confirmation de l'augmentation des bases de 7% qui impacte fortement les ménages, Monsieur le Maire confirme.

V. Prouteau demande ensuite s'il y a beaucoup de résidences secondaires à Orgueil, Monsieur le Maire répond par la négative

C. Barthès demande pourquoi il n'y a pas la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), Monsieur le Maire explique que c'est la Communauté de Communes qui la perçoit.

Monsieur le Maire soumet la première délibération au vote des conseillers qui l'adoptent à l'unanimité.

Monsieur le Maire poursuit avec la présentation de la DGF en comparant avec les dotations de 2022.

Fiche Dotations commune : 82136 - ORGUEIL

Année de répartition : 2023

Dotations, attribution et contribution au titre des fonds de péréquation		COMPARAISON 2022
D.G.F. montant total	328 330	327 685 € + 645 €
Dotation élu local (DPEL)	293	0 € + 293 €
D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)	158 551	161 904 € - 3 353 €
D.G.F. des communes : dotation d'amorçage	0	
D.G.F. des communes : dotation de compétences intercommunales	-	
D.G.F. des communes : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	0	
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "bourg centre" (DSR BC)	0	
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P)	47 383	40 780 € + 6 603 €
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "cible" (DSR C)	74 642	73 816 € + 826 €
D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)	47 754	51 185 € - 3 431 €
D.G.F. des communes : dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM)	0	
Dotation biodiversité et aménités rurales	0	
TOTAL	656 953 €	655 370 € + 1 583 €

Monsieur le Maire présente ensuite les chapitres de la section de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Compte	Réalisé 2022	Prévu 2023
011 Charges à caractère générale	353 760,64 €	529 791,00 €
012 Charges de personnels	780 673,71 €	867 920,00 €
014 Atténuation de produit	90 689,00 €	90 689,00 €
042	4 334,00 €	4 342,60 €
65 Autres charges de gest ^e courante	126 098,61 €	141 722,75 €
66 Charges financières	21 170,07 €	35 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	3,00 €	500,00 €
68 Dota ^e aux amortissements	150,00 €	151,49 €
023 Virement section investissement	972 922,98 €	1 115 000,00 €
TOTAL Hors virement sec^e invest	1 976 879,03 €	1 670 116,84 €
TOTAL Général	2 349 802,01 €	2 785 116,84 €

Recettes

Compte	Réalisé 2022	Prévu 2023
002 Excédent fonct reporté	1 097 699,57 €	1 299 846,85 €
013 Atténuation de charges	51 011,41 €	25 000,00 €
70 Produits de services	95 389,60 €	75 971,00 €
73 Impôts et taxes (compensation)	45 091,00 €	120 579,00 €
731 Impôts directs	710 307,00 €	696 356,00 €
74 Dotations et participations	515 421,35 €	422 413,00 €
75 Autres produits de gest ^e courante	161 130,58 €	144 300,00 €
77 Produits spécifiques	769,34 €	500,00 €
78 Reprise sur amortissements	- €	151,49 €
TOTAL Hors 002	1 579 120,28 €	1 485 270,49 €
TOTAL Général	2 376 819,85 €	2 785 116,84 €

EQUILIBRE

Monsieur le Maire laisse la parole à son adjoint en charge des associations pour la présentation de la délibération n°4 : « subventions allouées aux personnes de droit privé ».

T. Passera présente les différentes subventions allouées et détaille la subvention pour chaque association. Il informe que l'AIPADAV réfléchit à de nouveaux investissements et notamment un camion frigorifique.

Seul changement par rapport à l'année précédente : une nouvelle attribution de 200€ aux Jeunes Sapeurs-Pompiers pour les aider à financer un voyage à Paris en fin de stage.

C. Villain demande confirmation de la gratuité de la salle des fêtes une fois par an, T. Passera confirme et ajoute que la salle des fêtes est gratuite pour les animations caritatives.

Monsieur le Maire soumet la délibération n°4 au vote des conseillers qui l'adoptent à l'unanimité.

Monsieur le Maire poursuit avec la section d'investissement. il détaille chaque compte.

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Compte	Réalisé 2022	Prévu 2023	Compte	Réalisé 2022	Prévu 2023
001 Solde exécuté invest reporté	444 413,00 €	630 019 ,06 €	001 Solde d'investissement reporté		
041 Opérations patrimoniales	8 716,56 €	148 716,56 €	021 Virement de la sect* de fonct	972 922,98 €	1 115 000,00 €
16 Remboursement emprunt	169 856,77 €	200 000,00 €	041 Opérations patrimoniales	8 716,56 €	148 716,56 €
13 Subvention d'investissement	- €	0,00 €	040 Opérations d'ordre entre sect*	4 334,00 €	4 342,60 €
20 Immo incorporelles	- €	27 514,00 €	10 Dotations fonds divers	104 193,36 €	60 000,00 €
21 Immo corporelles	633 942,87 €	5 039 528,14 €	13 Subventions d'investissement	500 764,40 €	807 718,60 €
23 Immo en cours		140 000,00 €	16 Emprunt	- €	4 050 000,00 €
TOTAL	812 516,20 €	6 185 777 ,76 €	21 Immo corpo	8 902,22 €	
			23 Immo incorpo	8 902,22 €	
			TOTAL hors 001 et 021	695 812,76 €	5 070 777,76 €
			TOTAL général	1 608 735,74 €	6 185 777,76 €

EQUILIBRE

Il présente les délibérations n°2 et n°3 relatives à l'emprunt en détaillant le taux, la durée et l'objet. Il présente ensuite le récapitulatif des emprunts. L'ensemble des conseillers constate qu'à partir de 2027 la Commune n'aura plus que l'emprunt relatif au Centre Bourg.

Monsieur le Maire soumet les délibérations au vote des conseillers qui les adoptent à l'unanimité.

C. Villain demande ce qui est prévu en investissement en dehors du projet d'aménagement du centre bourg, Monsieur le Maire présente les différents projets.

Y. Drezen explique la volonté de créer un aménagement de sécurité supplémentaire sur la RD930, afin de limiter la prise de vitesse en sortie d'Orgueil en direction de Nohic.

Monsieur le Maire soumet ensuite le vote du budget pour l'année 2023 (délibération n°6) adopté à l'unanimité par les conseillers.

DELIBERATION N°20230401 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITE LOCALE 2023

VU l'article 1639 A du Code général des impôts ;

VU la loi de finances pour 2020 ;

Monsieur le Maire présente les états fiscaux 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 mis à disposition de la commune par la Direction départementale des finances publiques.

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023, les taux appliqués seront les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 55.53 % soit un produit attendu de 634 708 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 112.29 % soit un produit attendu de 43 456 €
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires = 22.37 % soit un produit attendu de 6 409 €

Les membres du conseil municipal :

DECIDENT de ne pas augmenter les taux d'imposition de la fiscalité locale pour 2023 et les approuvent dès que présentés.

DECIDENT de percevoir le produit de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires tel qu'exposé.

16 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

DELIBERATION N° 20230402 : SOUSCRIPTION D'UN CREDIT COURT TERME – CREDIT RELAIS – FINANCEMENT DU PERIMETRE 1 ESPACES PUBLICS, REHABILITATION DE LA MAIRIE ET REHABILITATION DE LA FERME JOLIBERT

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal d'un projet de demande d'un crédit à court terme - crédit relais - afin de financer les projets suivants :

- requalification des espaces publics (périmètre 1 correspondant au parvis de la mairie et RD)
- réhabilitation de la mairie
- réhabilitation de la ferme Jolibert.

Monsieur le Maire explique avoir sollicité plusieurs établissements bancaires : Banque postale, Banque des territoires, Crédit agricole.

Seul le Crédit agricole a répondu, la Banque des territoires n'ayant jamais donné suite et la Banque postale ayant répondu que la demande dépassait leurs critères d'octroi.

Monsieur le Maire explique que le crédit relais finance le besoin de trésorerie dans l'attente du versement des subventions et du remboursement de la TVA par le biais du fonds de compensation. Le crédit relais d'un montant global de 2 300 000 € correspond à la ventilation suivante :

- requalification des espaces publics : 840 000 €
- réhabilitation de la mairie : 830 000 €
- réhabilitation de la ferme Jolibert : 630 000 €

Monsieur le Maire explique vouloir contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un prêt court terme d'un montant maximum de 2 300 000 € dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 24 mois dont 21 mois différés

Taux d'intérêt variable : **Euribor 3 mois + marge de 0.720 % soit 3.535 % au jour de la proposition.**

En cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro.

Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle

Frais de dossier : 0.20 % de l'enveloppe réservée soit 4 600 €

Garantie : Cession de créances Dailly notifiée sur les subventions à percevoir

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDENT de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un prêt court terme d'un montant maximum de **deux millions et trois cent mille euros (2 300 000 €)**, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- 16 Voix **POUR**
- 0 Voix **CONTRE**
- 0 **ABSTENTION**

- **Durée : 24 mois dont 21 mois différés**
- **Taux d'intérêt variable :**
 - **Euribor 3 mois + marge de 0.720 % soit 3.535 %% au jour de la proposition.**
 - **(en cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro)**
- **Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle**
- **Frais de dossier : 0.20 % de l'enveloppe réservée soit 4 600 €**
- **Garantie : Cession de créances Dailly notifiée sur les subventions à percevoir**

PRENNENT l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

PRENNENT l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque mois, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

DONNENT toutes les délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

DELIBERATION N° 20230403 : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT – FINANCEMENT DU PERIMETRE 1 ESPACES PUBLICS, REHABILITATION DE LA MAIRIE ET REHABILITATION DE LA FERME JOLIBERT

Monsieur le Maire porte à connaissance du Conseil Municipal d'un projet de demande d'un emprunt afin de financer les projets suivants :

- requalification des espaces publics (périmètre 1 correspondant au parvis de la mairie et RD)
- réhabilitation de la mairie
- réhabilitation de la ferme Jolibert.

Monsieur le Maire explique avoir sollicité plusieurs établissements bancaires : Banque postale, Banque des territoires, Crédit agricole.

Seul le Crédit agricole a répondu, la Banque des territoires n'ayant jamais donné suite et la Banque postale ayant répondu que la demande dépassait leurs critères d'octroi.

Monsieur le Maire explique que l'emprunt finance le reste à charge pour la Commune tenant compte des subventions attendues et du fonds de compensation de la TVA, soit un montant global de 1 750 000 € correspondant à la ventilation suivante :

- requalification des espaces publics : 820 000 €
- réhabilitation de la mairie : 510 000 €
- réhabilitation de la ferme Jolibert : 420 000 €

Monsieur le Maire explique vouloir contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un emprunt d'un montant maximum de 1 750 000 € dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée de l'amortissement : 23 ans + 2 ans de phase d'anticipation de 24 mois
- Taux d'intérêt fixe : **3.94 % mensuels**
- Périodicité : mensuelle à échéances constantes
- Commission d'engagement : 0.20 % de l'enveloppe réservée soit 3 500 €

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDENT de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un emprunt ;

APPROUVENT les caractéristiques suivantes de l'emprunt :

Objet : Projet Centre bourg : espaces publics, mairie, ferme Jolibert

Montant : 1 750 000€

Durée de l'amortissement : 23 ans + phase d'anticipation de 24 mois

Taux : 3.94 % fixe

Périodicité : mensuelle à échéance constante

Commission d'engagement : 3 500 €

- 16 Voix POUR
- 0 Voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

Débloqué *: L'intégralité des fonds sera débloquée dans un délai de 4 mois (conformément à nos conditions générales), au-delà le taux fixe sera révisé.

*** Si phase d'anticipation retenue** : délai de débloqué porté à 24 mois avec un premier débloqué dans les 4 mois suivants l'édition du contrat.

Pendant la phase d'anticipation, les intérêts, calculés au taux fixe sur les sommes effectivement débloquées, sont payés selon la périodicité choisie pour la phase d'amortissement.

S'ENGAGENT pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

S'ENGAGENT à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer le contrat sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

DELIBERATION N° 20230404 : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE POUR L'EXERCICE 2023

VU les articles L. 1611-4, L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT les demandes des personnes privées via l'imprimé « cerfa » et l'examen des demandes par la Commission « Association »

Monsieur le Maire propose les attributions suivantes :

NOM	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	AIDE EN NATURE
ANCIENS COMBATTANTS	50 €	50 €	
RYTHMIQUE ORGUEIL CLUB	300 €	300 €	Occupation SDF le lundi soir
FC LES 2 PONTS	3 050 €	3 050 € en 2 versements de 1525 € chacun	Stade, éclairage, traçage. Le second versement sera conditionné au respect des règles d'entretien et de propreté des lieux
LA RUCHE	600 €	600 €	Occupation salle presbytère, 1 location SDF offerte
WESTERN LINE DANCE 82	0 €	0 €	Occupation SDF mercredi soir, 2 locations SDF offertes
ACCA	800 €	800 €	
RESTO DU CŒUR	200 €	200 €	
AIPADAV	300 €	300 €	
CHORDARIA	300 €	300 €	
PETANQUE ORGUEILLOISE	800 €	800 €	Occupation salle presbytère et terrains à l'année.

CLUB DES AINES	0 €	0 €	Occupation SDF mercredi et jeudi, 1 location offerte
TENNIS CLUB BASTIDIEN			Mise à disposition du court de tennis
JEUNES SAPEURS POMPIERS		200 €	
BLEUET	100 €	100 €	
TOTAL	6 500 €	6 700 €	

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDENT de verser une subvention aux associations ci-dessus dont le dossier complet est parvenu en Mairie.

DISENT que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Primitif 2023 de la Commune.

DONNENT pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs aux présentes.

- 16 Voix POUR
- 0 Voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

DELIBERATION N° 20230405 : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 BUDGET COMMUNE

Budget Commune 2022 en euros :

Excédent de fonctionnement reporté 2021 : 1 097 699.57 €

Excédent de fonctionnement de clôture 2022 : 202 146.78 €

Recettes – Dépenses : 1 579 120.28 € – 1 376 973.50 €

Excédent de fonctionnement total à reporter 2023 : 1 299 846.35 €

Reste à réaliser en dépenses : 189 120.49 €

Reste à réaliser en recettes : 807 718.60 €

Déficit d'investissement reporté 2021 : - 444 413.40 €

Déficit d'investissement de clôture 2022 : - 185 605.66 €

Recettes – Dépenses : 626 910.54 € – 812 516.20 €

Déficit d'investissement total à reporter 2023 : - 630 019.06 €

Proposition :

Excédent de fonctionnement à reporter en 2023 (002) : 1 299 846.35 €

Déficit d'investissement total à reporter 2023 (001) : - 630 019.06 €

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTENT la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2022 comme détaillé ci-avant.

- 16 Voix POUR
- 0 Voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

DELIBERATION N° 20230406 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE

VU le code Général des collectivités territoriales ;
VU l'instruction comptable M57 ;

Le budget est voté par nature :

1. Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
2. Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Le présent budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2022 après le vote du compte administratif. Le budget est présenté comme suit :

Section de fonctionnement : Crédits prévus

Dépenses de la section de fonctionnement	2 785 116.84 €
Recettes de la section de fonctionnement	1 485 270.49 € (hors excédent reporté)
Excédent de fonctionnement reporté	1 299 846.35 €
TOTAL FONCTIONNEMENT 2023	2 785 116.84 €

Section d'investissement : Crédits prévus

Dépenses de la section d'investissement	6 185 777.76 €
Dont restes à réaliser dépenses	189 120.49 €
Recettes de la section d'investissement	5 555 758,70 € (hors déficit reporté)
Dont restes à réaliser recettes	807 718.60 €
Déficit d'investissement reporté	- 630 019.06 €
TOTAL INVESTISSEMENT 2023	6 185 777.76 €

TOTAL BUDGET 2023 : 8 970 894,60 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'adopter les propositions du budget de la Commune telles que présentées dans son exposé et énoncées ci-avant.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOPTENT le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2023

- 16 Voix POUR
- 0 Voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

DELIBERATION N° 20230407 : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique que comme pour le budget communal, il sera fait une explication globale avant de procéder aux votes des délibérations. Il laisse la parole à son adjoint en charge des réseaux. M. Pujol présente le budget de l'Assainissement.

Il commence par la délibération n°7 relative à l'affectation des résultats. Il rappelle les résultats présentés au Compte Administratif 2022.

DEPENSES INVESTISSEMENTS				RECETTES INVESTISSEMENTS					
			PREVU 2022	REALISE 2022	TOTAL 2023		PREVU 2022	REALISE 2022	TOTAL 2023
040	139111	agence de l'eau	29 834,00 €	29 824,00 €	10 376,00 €				
	139118	autres	3 416,00 €	3 416,00 €	488,00 €				
	13913	subv d'équipement	5 192,00 €	5 192,00 €	5 192,00 €	001	Excédent investissement reporté	41 162,01 €	17 157,90 €
						13	13111 Agence de l'Eau	3 000,00 €	5 796,00 €
						1313	Département	- €	- €
16	1841	Remboursement emprunt amort capital	31 000,00 €	28 814,92 €	29 500,00 €				
23	2315	STAFEP+extension reseaux	1 000,00 €	- €	- €				
21	2118	autres immobilisations corporelles	- €	- €	2 000,00 €	040	281632 Install à caract		
	2111	terrains	2 000,00 €	- €	500,00 €		28163 Install à caract	43 008,00 €	43 008,00 €
	21561	matériel spécifique d'exploitation	- €	- €	4 500,00 €	13913	subv d'équipement	- €	- €
	21532	réseaux d'assainissement	51 297,01 €	5 761,19 €	39 555,90 €	021	VIRT de la SECT FONCT	14 500,00 €	27 631,00 €
041	2315	installation matériels et outi tech	- €	- €	- €	040	2030 frais d'études	- €	- €
	TOTAL		123 739,01 €	72 808,11 €	92 111,90 €	TOTAL		101 670,01 €	48 904,00 €
									92 111,90 €
DEPENSES EXPLOITATION				RECETTES EXPLOITATION					
			PREVU 2022	REALISE 2022	TOTAL 2023		PREVU 2022	REALISE 2022	TOTAL 2023
011	CHARGES A CARACT GENERAL					002	EXCEDENT FONCT		22 366,66 €
	811	SOUS TRAITANCE	1 250,00 €	538,40 €	800,00 €				39 698,00 €
	817	ETUDES et recherche	1 031,66 €	980,00 €	1 000,00 €				
66	66111	réglés	2 700,00 €	1 785,88 €	2 000,00 €	042	777 QUOTE PART SUBV INVEST 50 ans	38 232,00 €	38 232,00 €
	668	INDEMNITES FINANCIERES RBSMT	- €	- €	- €				16 056,00 €
	673	ANNULATION DE TITRE SUR EXERCICE	4 500,00 €	- €	4 500,00 €				
65	658	autres charges de gestion courante	- €	- €	- €				
042	8611	DOTATION AUX AMORTIS 30 ans	43 008,00 €	43 008,00 €	44 323,00 €	70	70611 REDEVANCE ASS COLLECTIF	29 000,00 €	25 069,62 €
									25 000,00 €
022		dépenses imprévues fonctionnement	750,00 €		500,00 €	75	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
						77	778 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €
023		VIRT SECT INV	14 500,00 €		27 631,00 €				
	TOTAL		67 739,66 €	45 970,28 €	80 754,00 €	TOTAL		69 698,66 €	63 301,62 €
									80 754,00 €

M. Pujol explique que pour l'assainissement, le versement de la subvention de l'Agence de l'eau pour le diagnostic du réseau des eaux usées augmentera les recettes. M. Pujol détaille ensuite les dépenses d'investissement pour chaque compte, il fait de même pour la section d'exploitation.

Monsieur le Maire détaille le prêt relatif à la station d'épuration (STEP)

emprunt :	Capital restant du : 66 854,65 €
	capital remboursé 2023 : 29 459,32 €
	intérêt remboursé 2023 : 1 121,48 €
	obtention : 23/03/2015
	rbst anticipé de 350 000 € en 2020
	fin : 31/03/2025

C. Villain demande qu'on lui rappelle le coût total de la station. M. Pujol répond 800 000 € soit 550 000 € pour la STEP et 250 000 € pour les réseaux. Avec une subvention d'environ 70 % de l'agence de l'eau.

Monsieur le Maire rappelle les résultats et soumet les délibérations n°7 et n°8 au vote des conseillers qui les adoptent à l'unanimité.

Budget Assainissement 2022 en euros :

Excédent d'exploitation reporté 2021 : 22 366,66 €
 Excédent d'exploitation de clôture 2022 : 17 331,3406 €
 Recettes – Dépenses : 63 301,62 € – 45 970,28 €
 Excédent de fonctionnement total à reporter 2023 : 39 698,00 €

Excédent d'investissement reporté 2021 : 41 162,01 €
 Déficit d'investissement de clôture 2022 : - 24 004,11 €
 Recettes – Dépenses : 48 904,00 € – 72 808,11 €
 Excédent d'investissement total à reporter 2023 : 17 157,90 €

Proposition :

Excédent d'exploitation à reporter en 2023 (002) : 39 698,00 €
 Excédent d'investissement à reporter 2023 (001) : 17 157,90 €

- 16 Voix POUR
- 0 Voix CONTRE

• 0 ABSTENTION

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTENT les propositions d'affectation des résultats sur le budget assainissement telles que présentées ci-avant.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

DELIBERATION N° 20230408 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 ASSAINISSEMENT

VU le code Général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction comptable M49 ;

Le budget est voté par nature :

1. Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation.
2. Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Le présent budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2022 après le vote du compte administratif. Le budget est présenté comme suit :

Section d'exploitation : Crédits prévus

Dépenses de la section d'exploitation	80 754.00 €
Recettes de la section d'exploitation	41 056.00 € (hors excédent reporté)
Excédent d'exploitation reporté (002)	39 698.00 €
TOTAL EXPLOITATION 2023	80 754.00 €

Section d'investissement : Crédits prévus

Dépenses de la section d'investissement	92 111.90 €
Recettes de la section d'investissement	74 954.00 € (hors excédent reporté)
Excédent d'investissement reporté (001)	17 157.90 €
TOTAL INVESTISSEMENT 2023	92 111.90 €

TOTAL BUDGET 2023 : 172 865.90 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'adopter les propositions du budget de l'assainissement telles que présentées dans son exposé et énoncées ci-avant.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOPTENT le budget primitif de l'assainissement pour 2023

• 16 Voix POUR
• 0 Voix CONTRE
• 0 ABSTENTION

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Informations Solidarités et action sociale (D. Gaspar)

❖ Ateliers du CBE du Net : D. Gaspar explique que des ateliers informatiques ont commencé avec 3 Orgueillois. Elle annonce que le lundi 22 Mai après-midi aura lieu l'atelier pâtisserie. Un atelier cognitif sera proposé courant juillet.

❖ CCAS : D. Gaspar informe les conseillers que le budget du CCAS a été voté lors du dernier conseil d'administration.

➤ Informations Ecole, Enfance et Jeunesse (A. Pinaud-Verdier)

❖ Projet « Notre école faisons l'ensemble » : A. Pinaud-Verdier explique le programme et informe qu'une concertation a eu lieu le 7 février dernier en présence de Mr Roques (DASEN), Mme Dubarry (Inspectrice académique), Monsieur le Maire, l'adjointe en charge de l'enfance, les délégués des élèves, des parents d'élèves et des représentants du périscolaire. Cette concertation a abouti à un projet d'« école innovante » autour de 3 axes :

- Repenser l'espace classe pour répondre au mieux aux besoins des élèves : demande de formation pour la mise en place de classes flexibles et des devis pour l'achat de matériel. Les classes de CM commencent à expérimenter la classe flexible de cette période.
- Repenser le climat scolaire : demande d'une formation commune pour les enseignants et les agents périscolaires, des heures de sophrologie supplémentaires
- Repenser l'aménagement extérieur de l'école en lien avec l'environnement durable et la sécurité : devis pour des pergolas végétales côté élémentaire et création d'une aire éducative

Le dossier est en attente de validation avec déjà un avis très favorable de la DSDEN. La commune devra avancer 70% de la subvention attribuée.

Monsieur le Maire précise que l'Education Nationale avait pourtant annoncer un financement plein et entier sans participation de la commune.

❖ Point sur les effectifs de rentrée : A. Pinaud Verdier indique que le nombre d'élèves au 20 mars 2023 s'élève à 174. Pour la rentrée de septembre 2023 l'effectif est estimé à 167 élèves. Cette prévision contraint la fermeture d'une classe à la rentrée. Elle précise qu'il aurait fallu un minimum de 189 élèves pour l'éviter et que le seuil de fermeture d'une seconde classe est de 162 élèves.

Elle précise que les inscriptions ont été faites et que la commune a essayé de recenser toutes les nouvelles arrivées en consultant les permis de construire, les nouveaux Orgueillois.. Pour le moment le nombre d'enfants susceptibles d'arriver durant l'été est faible. Il est encore trop tôt pour donner la répartition des élèves dans les classes. Il y a quelques maisons pour le locatif en cours de construction susceptible d'amener des élèves aux cours de l'année scolaire prochaine.

❖ Sorties avec nuitées : Les CE2/CM1/CM2 partiront en classe découverte du 9 au 12 mai à Anglet au domaine de la Pignada. Les enseignantes regrettent le non-départ des CE1 suite au nombre de refus trop importants des parents. Pour cela une demande de nuitée au sein de l'école est en cours pour les CE1 qui en profiteront pour finir la fresque sur les murs de l'école.

Y. Drezen demande si l'annulation d'une sortie est conditionnée à un refus d'une majorité des parents de la classe, A. Pinaud Verdier répond qu'au-delà de quelques refus, l'inspection arbitre et annule le séjour.

A-Pinaud-Verdier informe les conseillers que l'inspectrice a à ce jour refusé l'organisation de la nuitée, Monsieur le Maire demandera plus d'explications.

Les MS de Virginie Marcoux et la classe de MS/GS partiront du 10 au 12 mai à Auvillar.

❖ ALAE du mercredi : En moyenne 50 enfants fréquentent l'accueil de loisirs municipal du mercredi après-midi. Un programme est distribué dans les cahiers bleus et est affiché sur les panneaux d'informations de l'école.

Un thème spécifique est proposé à chaque cycle et il répond aux objectifs du PEDT : Nov - Dec : "L'art dans tous ses états" / Janv - Fev : "A fond la forme" / Mars - Avril : "Nature & Découverte".

Les animations sont variées : cuisine, activité manuelle, jeu sportif et grand jeu en lien avec le thème de la période. A la fin de la période, une sortie est prévue : cirque de Noël, Tohubohu et bowling. La semaine prochaine : sortie à la ferme du Ramier.

❖ Restauration scolaire : Expérimentation d'un mode self servi à l'assiette. **Monsieur le Maire** explique que c'est une belle surprise de voir les enfants plus autonomes aller se servir et ceci sans chahuter.

Dans le cadre de la fin du marché avec le prestataire CRM les enfants ont été interrogés sur les repas : les résultats du questionnaire concluent que les enfants sont satisfaits.

L'appel d'offre pour le nouveau marché est publié jusqu'au 28 avril, avec une visite obligatoire des sites le 19 avril ; l'analyse des offres aura lieu le 11 mai à 18h.

❖ Moby : Le dernier Comité de pilotage a eu lieu le vendredi 24 mars. Seul un parent était présent. Peu de retour du questionnaire adressé aux parents sur leurs pratiques en terme de mobilité.

Depuis le questionnaire a été de nouveau diffusé et a permis de passer de 26% à 43% de réponses.

Monsieur le Maire rappelle que le projet MOBY a été initié par la commune suite aux doléances des parents inquiets pour la sécurité des enfants aux abords de l'école. L'objet de la démarche MOBY est aussi d'apporter des solutions de mobilité qui favorisent les modes doux (à pied et à vélo) pour lutter contre le « tout voiture ».

Monsieur le Maire rappelle qu'une forte concertation a été mise en place et qu'il faut maintenant vérifier avec les parents l'intérêt de la poursuivre au regard de l'implication importante qu'elle implique pour les agents et les élus et le peu de participation des parents au dernier COPIL. Il précise aussi que toutes les associations étaient invitées et étaient présentes l'ACCA, la pétanque et le ROC ; plus la Directrice et une enseignante. La présidente de la FCPE a été interpellée par Monsieur le Maire et Monsieur Drouet au sujet de cette absence des parents. **A. Pinaud-Verdier** a fait la démarche de réunir les membres de la FCPE justement pour discuter des différentes instances de concertation et favoriser leur participation.

C. Villain demande si les parents s'étaient excusés, **A. Pinaud-Verdier** répond que non, personne n'a été prévenue.

V. Prouteau ajoute que la situation est la même pour la commission cantine.

❖ YakaJouer : Etude en cours pour l'ouverture de l'Accueil de loisirs la dernière semaine d'août sur la commune de Villebrumier. Une demande de participation financière de 3800 € a été avancée si Dieupentale n'ouvre pas de site ; sinon 3600 € à diviser entre Varennes Villebrumier et Orgueil (1200) pour 48 places

A. Pinaud-Verdier alerte sur les finances de Yakajouer qui se trouve en déficit ; l'association a quelques fonds propres mais malgré une petite augmentation des tarifs, sans une augmentation supplémentaire des subventions des communes l'association sera en grosse difficulté et ne sera plus viable. **V. Prouteau** ajoute qu'ils ont des frais importants.

S. Gama Gouveia demande depuis quand existe l'association, **Monsieur le Maire** répond 23 ans. Il ajoute que le monde associatif est en grande difficulté, les crèches associatives en sont les parfaits exemples. Il y a eu des augmentations salariales conséquentes et même si la CAF accompagne elle ne fait pas évoluer ses aides au niveau de l'augmentation des charges. Les parents sont consommateurs mais il y a de moins en moins d'investissement associatif.

T. Passera ajoute que le modèle associatif a un dilemme : des contraintes réglementaires et des utilisateurs d'associations exigeants et qui n'acceptent pas le coût réel du service.

➤ Informations Associations - Communication (T. Passera)

❖ Bulletin municipal : **T. Passera** informe que le bulletin municipal doit être prêt fin juin ; il rappelle les dates des prochains événements : 25 Juin la fête des associations et 7 Juillet l'auberge espagnole.

A. Rivera demande à M. de CLEDAT de lui envoyer les délibérations en format Word.

T. Passera demande si quelqu'un a une idée de photo de couverture.

➤ Informations du Maire

❖ 8 Mai : **Monsieur le Maire** annonce que la commémoration du 8 Mai est à 11h30 à l'école devant un plaque mémorielle installée pour l'occasion. **C. Villain** indique qu'il y a un mort de plus que sur le Monument aux Morts qui concerne quelqu'un né à Orgueil mais inscrit à Fronton

❖ Divers : **Monsieur le Maire** indique avoir été sollicité par Monsieur Pédurand pour la fête locale et rappelle qu'il y a 2 ans il avait installé les manèges. **T. Passera** rappelle que rien n'a été budgétisé et qu'il contactera ce Monsieur.

❖ Souvenir Français : **Monsieur le Maire** indique que la Commune a reçu une subvention de 1 400 € pour le déplacement du Monument aux Morts en fait de quoi, il conviendra d'installer une cocarde sur l'édifice.

❖ ASA Brascou : **Monsieur le Maire** informe les conseillers d'une sollicitation de l'ASA pour les travaux d'insonorisation de la station de pompage, les conseillers répondent par la négative à cette sollicitation financière.

➤ Informations Urbanisme (C. Villain)

❖ Des réflexions portées par un aménageur privé sont en cours sur l'OAP des Communaux

❖ Un aménageur a un projet de 6 lots derrière le lotissement La Patole

❖ Le projet Maison Kaelis n'est toujours pas réceptionné

❖ Une demande de pièces complémentaires est en cours concernant le PC du futur pôle commercial

➤ Informations Développement économique (C. Barthès)

❖ Reprise du café : le dossier des repreneurs est confronté à des refus bancaires. Le loyer est toujours payé par la succession. **T. Passera** rappelle que la Licence IV doit être activée pour ne pas être perdue.

➤ Informations Aménagement du centre bourg / voirie (Y. Drezen)

❖ Campagnes vivantes : l'association a demandé qu'Orgueil puisse être un site démonstrateur pour leur accompagnement à la plantation. La Communauté de communes organise une visite pour ses communes membres le 12 mai .

❖ Pôle commercial : **Y. Drezen** rappelle le calendrier et la vigilance de tous pour respecter l'enveloppe financière attribuée au projet. Avant-projet détaillé (APD) en cours d'élaboration.

❖ Travaux mairie et espaces publics : la coordination entre les entreprises des deux chantiers est efficace et permet un avancement des travaux conforme au planning.

C. Villain informe que la collecte des ordures ménagères sera faite dans des containers en bas de la rue du bourg et du chemin des communaux en raison des travaux.

➤ Informations réseaux (M. Pujol)

❖ SDE : **M. Pujol** a participé le 13 avril à l'AG du SDE. Il crée une SEM (Soléa) pour promouvoir la mise en place d'énergies renouvelables privées ou publiques qui s'intègrent dans le territoire.

Monsieur le Maire informe les conseillers des dates des prochains conseils municipaux : jeudi 1^{er} Juin et 13 Juillet à 20h.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h05.

Le Maire,
Willy AUTHESSERRE



Le secrétaire de séance,
Yann DREZEN

